



## Besoin de l'avis d'un expert

Par **Christophe67\_old**, le **18/06/2007** à **11:58**

Bonjour,

J'ai eu un accident il y a 8 mois avec ma voiture, pour la remettre en état, j'ai acheté une épave à un ferrailleur du coin. Je l'ai payé en liquide et aucun papier n'a été fait.

J'ai donc récupéré les pièces nécessaires sur l'épave et ensuite une personne ayant vu l'épave dans ma cours m'a demandé si elle pouvait la récupérer. Je lui ai dit que oui, que ça m'arrangeais. Je n'ai fait aucun papier et je ne connais pas la personne en question. Et maintenant il y a 2 jours, les gendarmes sont venus chez moi en me disant qu'ils avaient retrouvé l'épave abandonnée et que je risquais une amende de catégorie 5 si je ne leur donne pas le nom de la personne à qui j'ai cédé la voiture. Que puis-je faire ? Les gendarmes peuvent-ils me tenir responsable étant donné que je ne suis pas le propriétaire légal de la voiture ? Je n'ai pas de carte grise à mon nom..

Merci de votre réponse